

Masseurs-kinésithérapeutes : des parcours de lutte contre les violences subies



© 2025 Les Echos Publishing

Selon l'Ordre, les kinésithérapeutes ne peuvent être efficacement au service de leurs patients que s'ils travaillent en sécurité. C'est pourquoi il surveille les signalements réalisés auprès de l'Observatoire national des violences en santé (ONVS), qui recueille les faits de violences, dont les incivilités, commis contre les personnes et contre les biens dans les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, durant des soins à domicile et contre les professionnels libéraux. Il peut alors être amené à se constituer partie civile en cas de menaces ou de violences subies par un professionnel de santé.

Éviter une escalade de la violence

Pour aller plus loin, l'Ordre propose un parcours d'accompagnement et de soutien. Ce dispositif permet d'identifier les actions que les kinésithérapeutes peuvent accomplir pour éviter les agressions, mais aussi d'apprendre comment réagir pour éviter une escalade de la violence. Pour favoriser la qualité des échanges, le nombre de personnes participant à ce parcours est limité. À ce titre, un nouveau parcours va se dérouler sur 6 séances, les jeudis de 16h15 à 18h15, du 11 septembre au 16 octobre 2025.

Pour les praticiens intéressés, un mail est à envoyer à l'adresse luttecontrelesviolences@ordremk.fr

© 2025 Les Echos Publishing